



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
2 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour, annotations, liste des documents
et plan de travail provisoires**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Sommaire

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	2
2. Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025	2
3. Questions financières, budgétaires et administratives	3
4. Dialogue structuré sur le financement	4
5. Programmes de pays et questions connexes	4
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	5
6. Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	5
7. Questions financières, budgétaires et administratives	6
8. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	7
9. Programmes de pays et questions connexes	7
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	8
10. Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025	8
11. Questions financières, budgétaires et administratives	8
12. Questions diverses	9
Plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2021	10



Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2021 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Le Conseil souhaitera peut-être approuver le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2021. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils ou elles fassent des observations ; la version définitive du rapport tient compte des observations reçues.

Conformément à sa décision 96/25, le Conseil d'administration est actuellement saisi d'un projet de plan de travail pour 2022, dont la version définitive, qui sera établie par le secrétariat en étroite consultation avec le Bureau du Conseil, lui sera présentée pour adoption à sa première session ordinaire de 2022.

Documentation :

Ordre du jour, annotations, liste des documents et plan de travail provisoires ([DP/2021/L.3](#))

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2021 ([DP/2021/26](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021 ([DP/2021/27](#))

Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022 ([DP/2022/CRP.2](#))

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

Le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 donne des informations sur la manière dont le PNUD collaborera avec les pays pour donner aux gens davantage de possibilités d'instaurer des conditions plus justes et durables dans le monde afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le respect de la planète. Durant les quatre années de mise en œuvre du Plan stratégique, le défi sera d'accélérer et d'intensifier la réalisation des objectifs de développement de manière à rendre celle-ci à nouveau possible. À cette fin, le PNUD appuiera un changement sur trois axes :

- a) La transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique ;
- b) L'objectif visant à ne laisser personne de côté, dont la stratégie est fondée sur les droits de l'homme et axée sur la capacité d'action humaine et le développement humain ;
- c) Le renforcement de la résilience afin de faire face à l'incertitude et aux risques systémiques.

Le PNUD continuera ses travaux en appliquant ses six solutions types portant sur la pauvreté et l'inégalité, la gouvernance, la résilience, l'environnement, l'énergie et l'égalité des genres. C'est dans ces domaines que les pays ont les plus grands besoins et que les compétences du PNUD et sa place dans le système des Nations Unies pour le développement lui permettent de travailler au mieux. En tirant les enseignements des quatre dernières années, le PNUD adaptera ses solutions types à

l'évolution des priorités des pays pour qu'elles leur correspondent. En collaborant avec le système des Nations Unies renforcé et au-delà, le PNUD élaborera des stratégies intégrées associant diverses solutions pour augmenter leurs effets et accroître la résilience. De puissants catalyseurs (innovation, passage au numérique et financement du développement) permettront d'accélérer encore l'obtention de résultats et de les transposer à une plus grande échelle.

Le Plan stratégique et ses annexes sont soumis au Conseil d'administration pour approbation. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

Documentation :

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2021/28](#))

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré pour 2022-2025 et leurs annexes, publiés sous la cote [DP/2021/29](#), présentent une estimation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025. En tant que tels, ils font partie intégrante du Plan stratégique. Le plan de ressources intégré porte sur les ressources ordinaires et les autres ressources et inclut le projet de budget intégré, qui couvre uniquement les ressources ordinaires. Ces prévisions sont présentées conformément à la méthode harmonisée approuvée par le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

En s'appuyant sur les progrès réalisés au cours de la période 2018-2021, et en continuant de soutenir fermement les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le plan de ressources intégré et le budget intégré permettront de mettre en place des capacités et des stratégies susceptibles d'intensifier les effets du développement, notamment dans les domaines de l'innovation stratégique, du passage au numérique, du financement du développement et des partenariats. Les investissements dans son modèle d'activité permettront au PNUD de continuer ses travaux et d'être plus réactif et d'anticiper davantage. La présence mondiale unique du PNUD lui donne les moyens d'atteindre les objectifs de son plan stratégique. Nourris d'idées et de pratiques venues du monde entier, les programmes du PNUD sont élaborés sur la base des priorités des pays et fondés sur une théorie du changement dans le cadre de laquelle chaque pays trace la voie de sa propre transformation.

Le PNUD a présenté la composante institutionnelle du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré pour 2022-2025 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui publiera à l'intention du Conseil d'administration un rapport sur le sujet.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025.

Documentation :

Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025 ([DP/2021/29](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025 ([DP/2021/30](#))

Point 4

Dialogue structuré sur le financement

Le rapport fait suite aux décisions du Conseil d'administration relatives au dialogue structuré sur le financement du PNUD, notamment aux décisions 2019/18 et 2020/14 adoptées récemment, dans lesquelles le Conseil a demandé au PNUD de présenter un rapport annuel harmonisé sur les engagements propres à chaque entité dans le cadre du pacte de financement, et de l'informer des efforts qu'il déploie pour atténuer les effets des diminutions possibles de l'aide publique au développement. Il fait le point sur les dialogues structurés sur le financement et donne un aperçu des tendances en matière de ressources et des progrès réalisés à ce jour pour soutenir le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Un examen complet de la situation financière en 2020 figure à l'annexe I et les progrès réalisés vis-à-vis des engagements propres à chaque entité dans le cadre du pacte de financement sont présentés à l'annexe II.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Au titre de ce point, le Conseil sera également saisi du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2020. Ce rapport comprend un examen et une analyse d'ensemble, du point de vue financier, des activités du FENU. Il contient une évaluation des résultats du FENU par source de fonds disponibles pour les programmes – ressources ordinaires du FENU et autres ressources – et dresse le bilan de la situation financière à la fin de 2020, qui est accompagné d'éléments de comparaison par rapport à l'année précédente. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation :

Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2018-2021 ([DP/2021/31](#))

Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020 ([DP/2021/32](#))

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, il sera demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Monténégro, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ; b) d'approuver la première prolongation de deux ans du programme de pays pour Djibouti, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ; c) d'approuver la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Liban et la Libye, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ; d) d'examiner et d'approuver, conformément à la décision [2014/7](#) du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays pour le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, Madagascar, le Zimbabwe, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao, l'Albanie et le Guatemala.

Documentation :

Prolongation de programmes de pays ([DP/2021/23](#))

Afrique

Descriptif de programme de pays pour le Botswana ([DP/DCP/BWA/3](#))

Descriptif de programme de pays pour le Cameroun ([DP/DCP/CMR/4](#))

Descriptif de programme de pays pour les Comores ([DP/DCP/COM/3](#))

Descriptif de programme de pays pour l'Érythrée ([DP/DCP/ERI/4](#))

Descriptif de programme de pays pour Madagascar ([DP/DCP/MDG/4](#))

Descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe ([DP/DCP/ZWE/4](#))

Asie-Pacifique

Descriptif de programme de pays pour le Bangladesh ([DP/DCP/BGD/4](#))

Descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao ([DP/DCP/LAO/4](#))

Europe et Communauté d'États indépendants

Descriptif de programme de pays pour l'Albanie ([DP/DCP/ALB/3](#))

Amérique latine et Caraïbes

Descriptif de programme de pays pour le Guatemala ([DP/DCP/GTM/4](#))

Débat consacré au FNUAP**Point 6****Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

Tout en réaffirmant la pertinence de l'orientation stratégique actuelle du FNUAP, le Plan stratégique préconise de prendre d'urgence des mesures pour réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation et accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Grâce à cet « appel à l'action », le Fonds contribue directement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme le prescrit la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Le Plan stratégique est le deuxième des trois plans stratégiques du FNUAP dans la perspective de 2030. Il s'intéresse particulièrement aux moyens et aux stratégies étant d'une importance cruciale pour accélérer la réalisation de trois résultats transformateurs : a) répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; b) mettre fin aux décès maternels évitables ; c) mettre fin à la violence fondée sur le genre et aux pratiques néfastes, ce à quoi le FNUAP s'était engagé dans le Plan stratégique pour 2018-2021. Ces résultats transformateurs ne peuvent être atteints au rythme de progression actuel. La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence négative sur l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en matière de procréation ; dans de nombreux cas, la pandémie a défait une grande partie des progrès réalisés au cours des dernières décennies et encore ralenti la progression vers l'obtention des trois résultats.

Le Plan stratégique demande donc aux États Membres de l'ONU, aux organisations et aux particuliers de reconstruire en mieux après la pandémie, de

reprendre les acquis perdus et de rattraper le retard déjà pris dans la réalisation de progrès.

Le Plan stratégique a été élaboré dans le cadre de vastes consultations et en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience, notamment durant la riposte à la COVID-19. Il tient compte des meilleures données disponibles concernant les solutions les plus efficaces pour accélérer les progrès.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

Documentation :

Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2021/8](#))

Les annexes au rapport peuvent être consultées sur le site Web du FNUAP.

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025.

Le projet de budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 présente les ressources qui contribueront à la réalisation des trois résultats transformateurs pour le FNUAP. Le budget intégré doit être examiné conjointement avec le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2021/8](#)) et ses annexes.

Les prévisions relatives aux recettes se fondent sur les indications données par les donateurs et sur une analyse des tendances réelles en matière de contributions et de la situation d'ensemble du mécénat. Pour 2022-2025, le FNUAP estime le montant total des contributions à 5 045,6 millions de dollars, contre 4 051,8 millions de dollars (montant estimé) et 5 059,8 millions de dollars (montant réel) pour 2018-2021. Ceci représente une augmentation par rapport aux estimations du cycle précédent, mais une légère diminution par rapport au montant réel. La somme des ressources disponibles pour 2022-2025 est estimée à 5 497,4 millions de dollars.

Pour 2022-2025, le FNUAP propose d'allouer 86,8 % du total des ressources disponibles aux activités de développement, contre 85,9 % durant la période 2018-2021. Le FNUAP estime que 4 331,3 millions de dollars seront disponibles pour les programmes pour la période 2022-2025, contre 3 507,6 millions de dollars durant la période 2018-2021. Cela représente une augmentation de 823,7 millions de dollars, soit 23,5 %. La part des ressources disponibles pour les programmes dans le total des ressources augmentera et passera de 82,3 % durant la période 2018-2021 à 83,8 % pour la période 2022-2025.

Le budget institutionnel s'établit à 839,9 millions de dollars, ce qui représente une baisse importante de la part du budget institutionnel dans le total des ressources, qui passe de 17,7 % durant la période 2018-2021 à 16,2 % pour la période 2022-2025.

Le FNUAP a également présenté le projet de budget intégré au CCQAB.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025.

Documentation :

Budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2022-2025 ([DP/FPA/2021/9](#))

Les annexes au rapport peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/12)

Point 8

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

Le rapport fait suite à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale visant à l'amélioration continue du fonctionnement et de l'efficacité des dialogues structurés sur le financement des résultats de développement fixés dans les plans stratégiques, notamment en tenant les engagements pris au titre du pacte de financement.

Les dialogues structurés sur le financement du FNUAP reposent sur la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et sont menés conformément à la proposition relative aux dialogues structurés sur le financement faite au Conseil d'administration (DP/FPA/2018/10/Add.1), dans le cadre du financement et de la collaboration à l'échelle de l'ensemble du système, comme énoncé dans le pacte de financement des Nations Unies adopté en mai 2019 au cours du débat du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies consacré aux activités opérationnelles de développement (A/74/73/Add.1).

À la suite de décisions prises récemment par le Conseil d'administration, le rapport a été modifié afin d'améliorer encore sa présentation, son contenu et ses analyses, et enrichi d'un compte rendu de la mise en œuvre annuelle des engagements propres à chaque entité et des contributions au pacte de financement.

Conformément au Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 et à la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP (DP/FPA/2015/11), le rapport offre un aperçu des tendances en matière de ressources, de la situation actuelle et des perspectives de financement, en tenant compte à la fois des ressources de base et des autres ressources et de la trajectoire d'ensemble du FNUAP, de l'octroi de fonds au financement. Le rapport s'intéresse également aux difficultés supplémentaires posées par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'aux enseignements tirés de la riposte, et présente les mesures prises jusqu'à présent pour faire face à la crise ainsi que des perspectives d'avenir.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

Documentation :

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP (DP/FPA/2021/10)

Point 9

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à :

a) approuver, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour l'Albanie, le Bangladesh, le Botswana, les Comores, le Guatemala, la République démocratique populaire lao, Madagascar et le Zimbabwe ;

b) prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP ;

c) approuver la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie.

Documentation :

Descriptif de programme de pays pour l'Albanie ([DP/FPA/CPD/ALB/5](#)) ; descriptif de programme de pays pour le Bangladesh ([DP/FPA/CPD/BGD/10](#)) ; descriptif de programme de pays pour le Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/7](#)) ; descriptif de programme de pays pour les Comores ([DP/FPA/CPD/COM/7](#)) ; descriptif de programme de pays pour le Guatemala ([DP/FPA/CPD/GTM/8](#)) ; descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao ([DP/FPA/CPD/LAO/7](#)) ; descriptif de programme de pays pour Madagascar ([DP/FPA/CPD/MDG/8](#)) ; descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe ([DP/FPA/CPD/ZWE/8](#))

Prolongation de programmes de pays du FNUAP ([DP/FPA/2021/11](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

Le Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 procède du mandat de l'UNOPS, du contexte mondial actuel et des accords internationaux donnant forme à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il donne des détails sur la contribution de l'UNOPS au renforcement des capacités des pays afin que ceux-ci atteignent les objectifs de développement durable dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de l'urgence climatique. Il s'inspire de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet et de la décision 2020/20 du Conseil d'administration sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021. Il établit le cadre stratégique de l'UNOPS en posant les objectifs opérationnels et ceux en matière de gestion pour la période. Il met particulièrement l'accent sur les contributions fondées sur des compétences techniques en matière d'infrastructures de qualité, de passation de marchés publics et d'investissements durables dans les infrastructures et l'innovation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 ([DP/OPS/2021/5](#))

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Le projet de budget pour l'exercice biennal 2022-2023 procède du Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 et de ses buts, de sa mission et de sa vision stratégique. Le cadre de résultats de l'UNOPS, qui s'articule autour de trois objectifs complémentaires concernant la contribution de l'UNOPS, et de quatre objectifs en matière de gestion, concourt à la mise en œuvre du Programme de développement

durable à l'horizon 2030 et tient compte des prescriptions formulées suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le projet de budget est adapté aux objectifs fixés concernant la contribution de l'UNOPS, des ressources étant affectées aux résultats sous-jacents en matière de gestion. À chaque résultat escompté pour l'exercice biennal correspondent des cibles, assorties d'indicateurs de progrès dont l'UNOPS sera tenu comptable. Afin de rassurer les partenaires sur la capacité de l'UNOPS à tenir ses engagements, les exigences minimales en matière de réserve opérationnelle ont été revues par un consultant externe, compte tenu des risques liés à son portefeuille de placements de plus en plus complexe, et un changement dans la formule de calcul de l'exigence minimale pour la réserve opérationnelle a été demandé. Afin de rassurer également les partenaires au sujet du plan de financement pluriannuel de l'Initiative d'investissement à impact pour des infrastructures durables, l'Initiative S3I, une réserve distincte a été demandée pour l'évaluation des actifs sous-jacents.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Dans sa résolution 39/220, l'Assemblée générale a constaté le besoin que soient régulièrement communiquées des données relatives aux achats effectués par les organismes des Nations Unies s'occupant des activités opérationnelles. Depuis 2008, conformément à la décision 2007/38 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive de l'UNOPS se charge d'établir et de présenter ce rapport. Le dernier en date comporte une analyse des biens et des services achetés par 39 organismes des Nations Unies en 2020 pour un montant de 22,3 milliards de dollars, notamment ceux achetés pour riposter à la pandémie de COVID-19. Il est assorti de statistiques complètes publiées en ligne sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet.

Documentation :

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 ([DP/OPS/2021/6](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 ([DP/OPS/2021/7](#))

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2020 ([DP/OPS/2021/8](#))

Point 12

Questions diverses

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS pour la deuxième session ordinaire de 2021**

(30 août-2 septembre 2021, New York)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
Lundi 30 août	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la session annuelle de 2021 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD</p>
		2	Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025
	15 heures- 17 heures	3	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 • Rapport du CCQAB sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025
Mardi 31 août	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures	6	Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025
	7	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 • Rapport du CCQAB sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 	
Mercredi 1^{er} septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré à l'UNOPS
			Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures	10, 11	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 • Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 • Rapport du CCQAB sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2020 <p>Débat consacré au PNUD (suite)</p>
	4	Dialogue structuré sur le financement du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue structuré sur le financement des réalisations du Plan stratégique du PNUD • Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020 	

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Objet</i>
			Débat consacré au FNUAP (suite)
		8	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2020-2021
Jeudi 2 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP (suite)
		9	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays
			Débat consacré au PNUD (suite)
		5	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays
	15 heures- 16 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022 • Adoption du plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2022